



Présidence : Lettonie

680ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 25 avril 2012

Ouverture : 11 h 10

Clôture : 12 h 05

2. Président : Ambassadeur G. Apals

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA PRÉSIDENTE
DU FCS PRONONCÉE PAR L'AMBASSADEUR
ANDRIS TEIKMANIS, SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE DE
LETTONIE

Secrétaire d'État auprès du Ministère des affaires étrangères de la République de Lettonie (FSC.DEL/36/12), Danemark-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/35/12), États-Unis d'Amérique, Kirghizistan, Irlande, ex-République yougoslave de Macédoine, Arménie, Turquie (FSC.DEL/37/12), Grèce, Fédération de Russie

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Questions relatives à la non-mise en œuvre des engagements s'agissant des mesures de confiance et de sécurité : États-Unis d'Amérique

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Annonce de la distribution du calendrier indicatif révisé des séances plénières prévues durant la Présidence du FCS par la Lettonie (FSC.INF/7/12/Rev.1) : Président*
- b) *Visite d'inspection multinationale en vertu du Document de Vienne 2011 effectuée en Ukraine du 28 au 30 mars 2012 : République tchèque, Ukraine*
- c) *Questions de protocole : Suisse*
- d) *Dixième anniversaire de la signature du Document sur les mesures de confiance et de sécurité dans le domaine naval en mer Noire : Turquie (annexe)*
- e) *Questions d'organisation : Président*

4. Prochaine séance :

Mercredi 2 mai 2012 à 10 heures, Neuer Saal



680ème séance plénière

FSC Journal No 686, point 3 d) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA TURQUIE

Monsieur le Président,

Nous célébrons aujourd'hui le dixième anniversaire de la signature du Document sur les mesures de confiance et de sécurité dans le domaine naval en mer Noire. La Turquie présidant aux destinées de ce document en 2012, je voudrais partager brièvement avec vous quelques informations le concernant.

Le document a été élaboré durant les négociations entre les États du littoral de la mer Noire, qui se sont déroulées sur la base des « Lignes directrices pour la conduite de négociations sur les mesures de confiance et de sécurité dans le domaine naval en mer Noire » du 23 juin 1998 à novembre 2001. Il a été adopté le 25 avril 2002 à Kiev (Ukraine) au cours de la réunion des Ministres des affaires étrangères de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire. La mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du document a débuté le 1er janvier 2003.

Le document vise à renforcer la coopération et à accroître la confiance et la sécurité entre les six États du littoral de la mer Noire, à savoir la Bulgarie, la Géorgie, la Roumanie, la Fédération de Russie, la Turquie et l'Ukraine. Politiquement contraignant, le document contient des mesures relatives à la coopération et aux contacts dans le domaine naval, aux invitations à visiter les bases navales, à l'échange d'informations navales et à la conduite d'exercices navals annuels à titre de mesure de confiance.

Le document contient des dispositions garantissant la liberté de navigation ainsi que celle des activités navales conjointes des États participants avec des États tiers et les mesures qui y sont énoncées ne s'appliquent pas aux activités navales que les États participants effectuent conjointement avec des États tiers et n'altèrent pas les autres accords internationaux ou documents politiques conclus par les États participants ni leur position officielle dans les négociations de tels accords ou documents.

Depuis l'entrée en vigueur du document, il a été procédé à de nombreuses visites de bases navales et exercices navals annuels à titre de mesure de confiance, ainsi qu'à des échanges d'informations, qui, nous en sommes convaincus, ont contribué notablement à la sécurité régionale et à la confiance en mer Noire.

L'année dernière, les États participants ont commencé à utiliser le réseau de l'OSCE pour transmettre leurs notifications, ce qui a constitué une amélioration utile s'agissant de la

mise en œuvre du document. Je voudrais saisir cette occasion, au nom des États participant au document, pour remercier le Centre de prévention des conflits et l'équipe de gestion du réseau des efforts qu'ils ont déployés pour intégrer les notifications fournies dans le cadre du document au réseau de l'OSCE.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.